

TESTEZ VOS CONNAISSANCES

GAGNEZ DES BONS CADEAU POUR VOTRE EQUIPE

1. Quel est le % de patients prêts à changer de pharmacie afin d'avoir un conseil pertinent dans le cas d'une maladie grave ?

23% 33% 53%

2. Quel % de clients estiment très indispensable d'avoir une pharmacie de proximité ?

28% 58% 78%

3. En moyenne, combien de fois, un (e) pharmacien (ne) ou un (e) préparateur (trice), propose un conseil associé sur une ORDONNANCE (toutes pathologies confondues) ?

3 fois sur 10 5 fois sur 10 6 fois sur 10

Règlement :

Art. 1 Le groupe SOCCO CONSULT dont le siège est situé au 75 Rue Marcellin Berthelot -13858 AIX-EN-PROVENCE et enregistré sous le numéro de Siret 45116875100027, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 16 octobre 2017 au 20 décembre 2017. **Les questions posées concernent la France.**

Art. 2 Le jeu est ouvert à tous les titulaires d'officines de France Métropolitaine. La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Art.3 Chaque titulaire d'officine renvoyant le bulletin de participation se verra offrir une pré-étude de développement gratuite et sans obligation d'achat par un consultant SOCCO CONSULT ou ABILYS, après prise de rendez-vous. Tout participant totalisant 3 bonnes réponses au questionnaire pourra participer au tirage au sort qui aura lieu le 04 janvier 2018. Si le nombre de participants est inférieur à 200, le tirage au sort est annulé.

Art. 4 Un seul bulletin par officine sera pris en compte.

Art. 5 **1^{er} prix : 800 euros de bons cadeaux multi enseignes à partager avec votre équipe.**

2^{ème} prix : 400 euros de bons cadeaux multi enseignes à partager avec votre équipe.

3^{ème} prix : 200 euros de bons cadeaux multi enseignes à partager avec votre équipe.

Les récompenses seront remises aux gagnants 15 jours après l'annonce des résultats.

Art. 6 Le présent règlement est déposé via la société depotjeux.com auprès de la SCP Charbit Ruth Adjoute Laurent, huissiers de justice associés, située au 63 rue Paradis - BP 233 - 13178 Marseille Cedex 20.

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.depotjeux.com> et est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à la société organisatrice.

Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

Art. 7 En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

Art. 8 Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse de la société organisatrice indiquée à l'article. Et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée

Pharmacie..... Tel :..... Effectif :.....

Nom du / des titulaire (s).....

Adresse.....

Code postal Ville.....

Mail de la pharmacie :@.....

**A RETOURNER avant le 31 octobre 2017 au 04.42.24.41.28
ou à soccoconsult@orange.fr**